

VILLE DE

*Saint Jean le Blanc*



*Rapport d'Orientations  
Budgétaires  
2026*

*Mairie de Saint-Jean-le-Blanc*

*Place de l'Eglise*

*45650 Saint-Jean-le-Blanc*

*Direction des Finances*

*02.38.66.82.34*

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

### **Objectifs du DOB :**

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière de celle-ci.

### **Dispositions légales : contexte juridique :**

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.5217-10-4 du CGCT pour les communes).

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

### **Lexique :**

Md€ : Milliards d'euros

M€ : Millions d'euros

K€ : Millier d'euros

### **Contenu du DOB :**

Les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT complètent les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

.....

- **Les orientations budgétaires :** évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.

- **Les engagements pluriannuels envisagés :** programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.

- **La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,** en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

**Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.**

### **Délibération :**

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

.....

### **Compte-rendu de séance et publicité :**

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc... (Décret n°2016-481 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n°2016-834 du 23/06/2016).

### A. Environnement macro-économique

#### Le contexte national :

Selon les éléments d'analyse contextuelle transmis par la Banque postale<sup>1</sup>, la situation de l'économie française est un peu paradoxale :

- La croissance est faible mais demeure proche de son potentiel (elle atteint + 0,9% à fin 2025) ; le taux de chômage est bas à 7,9% ; l'inflation se stabilise à +0,8%
- Mais l'incertitude politique inquiète avec des ménages qui épargnent plus (taux d'épargne à 18,9% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025) et des entreprises prudentes dont les investissements reculent (-1,5% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025) et les créations d'emplois stagnent.

L'évolution du PIB est estimée pour 2025 à +0,9% puis à +1,0% en 2026.

Les projections de la Banque de France sont les suivantes<sup>2</sup> :

En %	2024	2025p	2026p
<b>Croissance du PIB réel</b>	1,1	0,9	1,0
<b>Indice des prix à la consommation harmonisé</b> (taux de variation des prix à la consommation)	2,3	0,9	1,3
<b>Taux de chômage</b> (en % de la population active – moyenne annuelle)	7,4	7,6	7,8

Les projections sont entourées d'aléas importants avec l'incertitude politique actuelle en France et avec les risques géopolitiques dont les effets sur les matières premières et le commerce international peuvent être majeurs notamment avec le conflit actuel au Proche-Orient.

### B. Projet de Loi de finances 2026 : volet collectivités territoriales

Le projet de loi de finances pour 2026 a été adopté le 2 février 2026, pour la construction du budget primitif 2026 de Saint-Jean-le-Blanc, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Augmentation de 3 points de la cotisation patronale pour le financement de la CNRACL soit environ 72 k€ pour la commune ;
- Des dotations forfaitaires, DSR et DNP pour le même montant qu'en 2025.
- Une actualisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2026 à +0,8 %.

<sup>1</sup> Source : Note conjoncture financière – septembre 2025 de la Banque Postale

<sup>2</sup> Source : Projection macroéconomique – décembre 2025 de la Banque de France

### Stratégie financière

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, suppression de modulation du tarif relatif à la taxe sur l'électricité...), malgré la stabilité des dotations de l'Etat, et l'obligation faite aux collectivités territoriales de participer à l'effort de redressement des finances publiques, en ce début de mandat la municipalité réaffirme ses priorités :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement) ;
- de contenir les charges à caractère général ;
- soutenir les actions du CCAS ;
- d'optimiser les recettes pour améliorer notre épargne ;
- de continuer le déploiement du plan d'investissement ambitieux avec la reconstruction du Centre de Loisirs et la réhabilitation de la salle des fêtes de Montission

### Axes de la préparation budgétaire 2026

Les résultats de l'exercice 2025 seront repris à titre provisoire au niveau du budget primitif ; ils seront définitifs lors du vote du compte financier unique et les éventuels écarts seront repris dans un éventuel budget supplémentaire.

Il n'est pas envisagé d'évolution des attributions de compensation à Orléans Métropole tant en fonctionnement qu'en investissement.

## Recettes réelles de fonctionnement (par chapitre)

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 10 010 k€ au OB (orientations budgétaires) 2026, contre 9 784 k€ au BP 2025 soit une augmentation des recettes de BP à OB de 2,31 %.

	BP 2025	BP + DM 2025	OB 2026	Variation OB 2026/BP 2025
Chapitre 013 : Atténuations de charges	27 k€	27 k€	25 k€	-8,26%
Chapitre 70 : Produits des services	1 034 k€	1 034 k€	1 061 k€	2,54%
Chapitre 73 : impôts et taxes	235 k€	235 k€	238 k€	1,28%
Chapitre 731 : Fiscalités locales	6 688 k€	6 688 k€	6 731 k€	0,64%
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 618 k€	1 661 k€	1 721 k€	6,43%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	182 k€	227 k€	225 k€	23,63%
Chapitre 76: Produits financiers	0 k€	0 k€	9 k€	
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0 k€	0 k€	0 k€	
<i>Dont cessions</i>	0 k€	0 k€	0 k€	
<b>TOTAL Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>9 784 k€</b>	<b>9 872 k€</b>	<b>10 010 k€</b>	<b>2,31%</b>

**Chapitre 013** : Ce chapitre comprend majoritairement le remboursement des arrêts de travail.

**Chapitre 70** : il s'établirait à 1 061 k€ en prenant en compte l'évolution tarifaire adoptée par l'assemblée délibérante pour 2026.

**Chapitre 73** : le montant estimé à 238 k€ comprend la dotation de solidarité communautaire et le fond de péréquation des ressources communales.

**Chapitre 731** : le montant estimé à 6 731 k€ comprend notamment les taxes foncières, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle sur les droits de mutation. De BP à BP, ce chapitre serait en augmentation de 0,64%.

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2026.

*Pour mémoire :*

Taux TFB : 46,05 % (Taux communal de 27,49 % inchangé depuis 2003 + Taux départemental 18,56 %)

Taux TFNB : 68,93 % (inchangé depuis 2003)

Taux de TH : 16,46 %

**Chapitre 74** : Le montant des différentes dotations perçues par la collectivité serait en augmentation de 60 k€ en lien avec l'augmentation de la participation de la CAF :

- du fait que la ville est autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.
- de la renégociation de notre convention territoriale globale ayant rendu éligible certaines dépenses de personnel qui ne l'était pas auparavant.

**Chapitre 75** : Ce chapitre comprend le produit relatif aux locations de salles et à la location du parc de logements privés dont dispose la commune. Il est prévu une augmentation par rapport au BP 2025 du fait de l'ouverture de la maison de santé occupée à 100% en 2026 ; le reste du parc de logement locatif est totalement occupé.

**Chapitre 76** : Suite au versement de l'indemnité immédiate par notre assureur pour l'incendie du Centre de Loisirs ; 1 M€ ont été placés sur un compte à terme à la Banque de France au taux de 2%/an pendant 6 mois ; le temps que les travaux commencent. La recette attendue en intérêt financier est de 9 k€.

## Dépenses de fonctionnement (par chapitre)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 8 776 k€ au OB 2026 (contre 8 732 k€ en 2025) soit une légère augmentation de 0,51% de BP à OB. L'augmentation des dépenses est ainsi nettement moins importante que la progression des recettes qui est de +2,31% ; reflétant ainsi l'objectif de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes.

	BP 2025	BP + DM 2025	OB 2026	Variation OB 2026/BP 2025
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 539 k€	2 623 k€	2 656 k€	4,61%
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 284 k€	5 284 k€	5 242 k€	-0,79%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	181 k€	181 k€	171 k€	-5,52%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	697 k€	648 k€	689 k€	-1,20%
Chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 k€	0 k€	0 k€	
Chapitre 66 : Charges financières	24 k€	3 k€	9 k€	-63,66%
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	2 k€	5 k€	5 k€	150,00%
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	5 k€	5 k€	5 k€	0,00%
<b>TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>8 732 k€</b>	<b>8 749 k€</b>	<b>8 776 k€</b>	<b>0,51%</b>

### Le chapitre 011 : charges à caractère général

Elles seraient en augmentation de 4,61% en lien avec l'évolution des prix des contrats de maintenance et de prestation de services mais surtout par le recours ponctuel à un prestataire pour l'archivage de l'ensemble des documents administratifs de la commune afin de sécuriser la conservation des documents obligatoires et de conseiller les services dans les documents pouvant être détruits légalement à hauteur de 54 k€. En effet, l'ensemble des services sont à ce jour fortement encombrés par la conservation de documents mélangeant ce qui doit être obligatoirement gardé et ce qui peut être légalement détruit.

De même, une prestation de conseil énergétique est prévue pour un audit, une mise à jour le cas échéant et le suivi des consommations de notre contrat d'électricité requérant une technicité non disponible au sein des services à hauteur de 10 k€.

Enfin, un accord devrait être trouvé cette année avec notre assureur pour l'indemnisation de l'incendie de la salle des fêtes de Montission, les honoraires de notre expert d'assuré devraient donc être versés cette année à hauteur de 50 k€ (en partie couvert par notre assurance).

### Le chapitre 012 : Charges de personnel

Le montant du chapitre 012 relatif aux charges de personnel est évalué de manière prévisionnelle à 5 242 k€ (contre 5 284 k€ en 2025 ; soit une diminution de 0,79 %) ; alors même que les charges patronales s'accroissent encore en 2026 avec l'augmentation de 3 points de la cotisation retraite.

Cela correspond à la recherche constante d'une optimisation dans l'organisation des services municipaux tout en maintenant la qualité des services rendus aux citoyens. Chaque départ fait l'objet d'une interrogation des pratiques et organisations afin de mesurer la nécessité du remplacement. Ainsi pour 2026, nous retrouvons l'effet en année pleine de la suppression du poste au service petite enfance ; annoncé en 2025.

## Le chapitre 014 : Atténuation de produits

Un ajustement à la baisse est effectué sur la pénalité due par la commune du fait du non-respect du ratio minimal de logement sociaux sur la commune et de la dotation de péréquation intercommunale.

## Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est estimé à 689 k€ contre 697 k€ en 2025, soit une diminution de 8 k€ soit -1,20 %.

Ce chapitre comprend les indemnités des élus, la contribution au SIBAF, la subvention du CCAS, les subventions aux associations.

## Le chapitre 66 : charges financières

Les charges financières seraient arrêtées à la somme de 9 k€ puisque la contractualisation d'un nouvel emprunt est envisagée pour 2026 (cf. page 8 du présent document)

Un virement de l'excédent prévisionnel de résultat à la section d'investissement sera effectué lors du vote du BP 2026.

A l'issue de ces estimations, l'épargne de la collectivité serait la suivante ; en amélioration par rapport au BP 2025 :

FORMATION EPARGNE	BP 2025	BP+DM 2025	OB 2026
Recettes courantes de fonctionnement (chap 70 à75+013)	9 784 k€	9 872 k€	10 001 k€
Depenses de gestion chap 011+012+65+014 (yc négative)	8 701 k€	8 736 k€	8 757 k€
<b>EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>1 083 k€</b>	<b>1 136 k€</b>	<b>1 243 k€</b>
Produits exceptionnels (chap 77 sans les cessions)	0 k€	0 k€	0 k€
Charges exceptionnelles	2 k€	5 k€	5 k€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 081 k€</b>	<b>1 131 k€</b>	<b>1 238 k€</b>
Produits financiers	0 k€	0 k€	9 k€
Charges financières (hors ICNE)	24 k€	3 k€	9 k€
<b>EPARGNE BRUTE*</b>	<b>1 057 k€</b>	<b>1 128 k€</b>	<b>1 238 k€</b>
Remboursement en capital de la dette	140 k€	97 k€	109 k€
<b>EPARGNE NETTE (EPARGNE DISPONIBLE)</b>	<b>917 k€</b>	<b>1 030 k€</b>	<b>1 128 k€</b>

<b>Taux épargne brute (épargne brute /recettes fct)</b>	<b>10,80%</b>	<b>11,42%</b>	<b>12,38%</b>
<b>Taux épargne nette (épargne nette /recettes fct)</b>	<b>9,37%</b>	<b>10,44%</b>	<b>11,28%</b>

## Incendies de la grande salle Montission et du Centre de Loisirs

### Grande salle Montission

Un incendie a eu lieu de 10/08/2024, la grande salle est inutilisable depuis cette date. Il n'y a donc plus de recettes issues des locations de cette salle et une minoration des dépenses également.

Les échanges avec notre assureur sont toujours en cours. Le maître-d'œuvre a été nommé et a présenté un projet. La validation s'avère retardée du fait de la nécessaire prise en compte des demandes de l'expert de notre assurance quant à l'évaluation de la remise en état à l'identique (base de la prise en charge en application de notre contrat). La validation du détail des prix avec notre assureur est prévue dans les semaines à venir.

Une fois l'accord entre la commune et son assureur entériné, la commune pourra réaliser les écritures comptables de sorties d'actifs. L'impact budgétaire éventuel sera donc présenté en cours d'année dans le cadre d'une décision modificative.

### **Centre de Loisirs**

Un incendie a totalement détruit la structure le 08/11/2024. L'accueil des enfants a été reporté sur le groupe scolaire Jean Bonnet et la salle de l'Orangerie du Château.

Des dons en nature et pécuniers ont été fait pour la reprise d'activité.

L'accord entre la commune et l'assurance est intervenu pendant l'été 2025 ; un premier versement a été effectué en novembre 2025 correspondant à l'indemnité immédiate. Le reste de l'indemnité sera versée sur présentation des factures.

Le marché global de performance a été validé lors du conseil municipal du 19/12/2025 ; son exécution à commencé pour une ouverture au 1<sup>er</sup> trimestre 2027.

## **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par la ville :

### **Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :**

Le montant attendu en 2026 de FCTVA est estimé à **298 k€**.

### **Subvention investissement reçues :**

Il est estimé un montant de **31 k€** d'Orléans Métropole au titre du Fond de Solidarité Métropolitain pour soutenir la construction de la Maison de Santé. Il s'agissait d'un reliquat d'enveloppe ayant été réparti entre les communes membres de la Métropole.

### **Recours à l'emprunt :**

Dans le cadre du financement du plan d'investissement volontariste construit pour le mandat, le recours à l'emprunt serait nécessaire pour 2026 après mise en concurrence de différents établissement financiers. Le(s) emprunt(s) serai(en)t souscrit(s) avec un remboursement à amortissement constant sur une durée en cohérence avec les investissements financés.

La dette de la commune est actuellement à taux fixe, la commune aura recours à l'emprunt le plus intéressant pour les finances de la collectivité avec un risque faible ou moyen ; avec l'objectif d'optimiser l'impact des frais financiers dans nos comptes.

L'en-cours de la dette s'accroîtrait au 31/12/2026 pour atteindre environ **900 k€** (425 k€ au 31/12/2025). La capacité de désendettement serait alors (en rapport avec le taux d'épargne brute) d'environ **0,67 année** ; soit très en deçà de la capacité de désendettement du bloc communal de 4,5 années<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/les-collectivites-locales-en-chiffres-2024>

## Les dépenses d'investissement :

### Structure et gestion de l'en-cours de la dette

La commune de Saint Jean le Blanc est engagée à ce jour dans le remboursement de 2 emprunts :

- Un emprunt auprès du Crédit Mutuel de 2017 pour 550 000 € au taux effectif global fixe de 1,16% sur 58 trimestres (14,5 années) se terminant en 2032. Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 246 551,68 €.
- Un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de la Banque de Financement et de trésorerie de 2007 pour 1 700 000 € au taux effectif global de 4,0578% à la date de signature du contrat, taux variable indexé sur le TAM 3 mois à la date d'échéance, sur 20 ans. En 2018, 280 500€ ont été transféré à Orléans Métropole. En 2019, cet emprunt a été sécurisé avec l'octroi d'un taux fixe à 0% par le prêteur. Ce prêt s'éteindra en 2028. Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 178 500 €.

En conséquence, les 2 emprunts actuellement en vigueur à Saint Jean le Blanc étant à taux fixe, ils seraient conduits à leur échéance selon leurs conditions respectives, d'autant plus avec le niveau des taux que l'on connaît actuellement. La capacité de désendettement de la commune au 01/01/2026 serait de **0,35 année** en utilisant l'intégralité de notre épargne brute telle que définie en page précédente.

L'annuité de remboursement de la dette en 2026 est estimée à 109 k€ du fait d'une hypothèse d'emprunt en milieu d'année 2026 et un début de remboursement dès cette année.

### Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'établiraient en 2026 à près de **5,1 M€**.

Une partie de ces crédits correspondent aux crédits de paiement (3,7 M€) autorisés dans le cadre :

- de l'AP/CP pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire établit comme suit (séance du CM du 19/12/2025).

AP/CP 202401		Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Programme CREATION D'UNE MSP				
Montant de l'AP	1 650 000 €	167 462,09 €	1 457 537,91 €	25 000,00 €

- de l'AP/CP pour la reconstruction du Centre de Loisirs établit comme suit (séance du CM du 19/12/2025).

AP/CP 202501		Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Programme RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS				
Montant de l'AP	2 975 000 €	100 000,00 €	2 675 000,00 €	200 000,00 €

- de l'AP/CP pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Montission établi comme suit (séance du CM du 19/12/2025).

<b>AP/CP 202502</b>		<b>Crédits de paiement 2025</b>	<b>Crédits de paiement 2026</b>	<b>Crédits de paiement 2027</b>
Programme REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE MONTISSION				
<b>Montant de l'AP</b>	<b>2 000 000 €</b>	100 000,00 €	1 000 000,00 €	900 000,00 €